

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 498

27 février 2008

SOMMAIRE

Advanced Services Holding S.à r.l.	23895	Heli-Union International S.A.	23903
Amanlis Invest, s.à r.l.	23896	Hofibel Investments Holding S.A.	23868
AP Holding S.A.	23902	Infomarket S.à.r.l.	23894
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.	23868	Kobenbour S.à r.l.	23900
Benelux Partners S.A.	23867	Lion Systems S.A.	23863
Beryllium Holding S.à r.l.	23858	Luxembourg Materiel Medical S.à r.l.	23897
Beryllium Holding S.à r.l.	23858	Management Advisors S.A.	23897
Beryllium Holding S.à r.l.	23863	Matériaux C. GENEWO-VOOSEN S.à r.l.	23898
Betamind Holding S.à r.l.	23862	MSAIP Javier Luxco Sàrl	23877
Broker Consulting S.A.	23895	Participations A & F S.A.	23895
Broker Consulting S.A.	23895	Royalino Holding S.à r.l.	23900
BT Luxembourg S.A.	23899	Sarasino Holding S.à r.l.	23899
Cathom Holdings S.a.	23893	Sarasino Holding S.à r.l.	23899
Colonnade Holdco N°3 S.à r.l.	23890	Sarasino Holding S.à r.l.	23899
Company of the Private Enterprise S.A.	23867	Silverberg Holding S.à r.l.	23904
Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A.	23890	Silverberg Holding S.à r.l.	23901
Conseil Comptable S.A.	23900	Silverberg Holding S.à r.l.	23901
CoRe s.à r.l.	23904	Silverberg Holding S.à r.l.	23901
CPI CPEH 2 S.à r.l.	23858	SmartCap Funds I	23893
Edaf Promotions S.à r.l.	23876	Smartcap Funds II	23893
Gedalux S.A.	23892	Steiner und Schmidt Gruppe S.A.	23897
		Stel Invest S.A.	23904

Beryllium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021045/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Beryllium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.388.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021046/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

CPI CPEH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.375,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.036.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of the month of December.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., an English limited partnership having its registered office at 731 Lexington Avenue, 22th Floor, New York, United States of America, registered with the Companies Register of England and Wales under number LP11071;

hereby represented by Mr Gaël Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2007; and

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., an English limited partnership having its registered office at 731 Lexington Avenue, 22th Floor, New York, United States of America, registered with the Companies Register of England and Wales under number LP11169;

hereby represented by Mr Gaël Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2007.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole partners of CPI CPEH 2 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) of 3 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

number 1861 of 4 October 2006 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-) each, to an amount of thirty-nine thousand three hundred seventy-five euro (EUR 39,375.-), divided into one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-).

2. To issue one thousand seventy-five (1,075) shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders.

3. To accept the subscription of six hundred two (602) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-), by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., prenamed, with payment of a share premium in an amount of one hundred eighty-eight euro and sixty-six cents (EUR 188.66), by a contribution in kind consisting of fifty-six (56) shares held by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. in CPI GH PORTFOLIO S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-124.717 and the subscription of four hundred seventy-three (473) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-), by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., prenamed, with payment of a share premium in an amount of one hundred forty-eight euro and twenty-three cents (EUR 148.23), by a contribution in kind consisting of forty-four (44) shares held by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. in CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

4. To amend of article 6 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the partners resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-) each, to an amount of thirty-nine thousand three hundred seventy-five euro (EUR 39,375.-), divided into one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-).

Second resolution

The general meeting of the partners resolves to issue one thousand seventy-five (1,075) shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares with a nominal value of twenty-five euro each (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders.

Subscription

There now appeared Mr Gaël Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., prenamed, by virtue of the proxy given on 19 December 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., prenamed, for six hundred two (602) shares of the Company, with payment of a share premium in an amount of one hundred eighty-eight euro and sixty-six cents (EUR 188.66) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of fifty-six (56) shares held by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. in CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

There now appeared Mr Gaël Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., prenamed, by virtue of the proxy given on 19 December 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., prenamed, for four hundred seventy-three (473) shares of the Company, with payment of a share premium in an amount of one hundred forty-eight euro and twenty-three cents (EUR 148.23) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of forty-four (44) shares held by of CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. in CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., prenamed, and CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., prenamed, acting through their duly appointed attorney in fact further declared that the value of the contribution has been certified in a contribution declaration signed by the representatives of CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., and CPI CAPITAL

PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. and the Company, this document being established on the basis of a pro forma balance sheet of CPI GH PORTFOLIO S.à r.l. dated as at 19 December 2007. A copy of the contribution declaration and of the balance sheet of CPI GH PORTFOLIO S.à r.l., after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting of the partners resolves to accept the subscription of six hundred two (602) shares of the Company, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. with payment of a share premium in an amount of one hundred eighty-eight euro and sixty-six cents (EUR 188.66) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of fifty-six (56) shares in CPI GH PORTFOLIO S.à r.l. and the subscription of four hundred seventy-three (473) shares of the Company, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. with payment of a share premium in an amount of one hundred forty-eight euro and twenty-three cents (EUR 148.23) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of forty-four (44) shares in CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of the partners resolves to amend of article 6 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 6.** The capital of the Company is set at thirty-nine thousand three hundred seventy-five euro (EUR 39,375.-), divided into one thousand five hundred seventy-five (1,575) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

Following the contribution in kind made simultaneously by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. and CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. pursuant to the same document, the Company holds 100% of the issued share capital of CPI GH PORTFOLIO S.à r.l., another company having its registered office («siège statutaire») in Luxembourg. The Company refers to article 4-2 of the law of 29 December 1971 (as amended from time to time) and explicitly applies for the capital tax exemption on the simultaneous contribution in kind of 56% of the shares of CPI GH PORTFOLIO S.à r.l. made by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. and 44% of the shares of CPI GH Portfolio S.à r.l. made by CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. pursuant to this document and remunerated in exchange for newly issued shares in the share capital of the Company with payment of a share premium of EUR 336.89.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Ont comparu:

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 731, Avenue Lexington, 22ème étage, New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP11071;

ici représenté par Maître Gaël Castex, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007; et

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., un limited partnership, constitué selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 731, Avenue Lexington, 22ème étage, New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP11169;

ici représenté par Maître Gaël Castex, avocat, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007; et

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent représenter l'intégralité du capital social de CPI CPEH 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié devant Maître Henri Hellinckx, notaire

résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1861 du 4 octobre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 26.875,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de trente-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 39.375,-) divisé en mille cinq cent soixante-quinze (1.575) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de mille soixante-quinze (1.075) parts sociales pour porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à mille cinq cent soixante-quinze (1.575) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de six cent deux (602) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., pré mentionné, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt huit euros et soixante-six centimes (EUR 188,66), par un apport en nature de cinquante-six (56) parts détenues par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. dans CPI GH PORTFOLIO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.717 et la souscription de quatre cent soixante-treize (473) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., prémentionné, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quarante-huit euros et vingt-trois centimes (EUR 148,23) par un apport en nature de quarante-quatre (44) parts détenues par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR) dans CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

4. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 26.875,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de trente-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 39.375,-) divisé en mille cinq cent soixante-quinze (1.575) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre mille soixante-quinze (1.075) parts sociales pour porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) à mille cinq cent soixante-quinze (1.575) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite comparait Maître Gaël Castex, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., prémentionné, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., prémentionné, à six cent deux (602) parts sociales de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-huit euros et soixante-six centimes (EUR 188,66), et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de cinquante-six (56) parts détenues par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. dans CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

Ensuite comparait Maître Gaël Castex, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., prémentionné, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., pré mentionné, à quatre cent soixante-treize (473) parts sociales de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quarante-huit euros et vingt-trois centimes (EUR 148,23), et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de quarante-quatre (44) parts détenues par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. dans CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., pré mentionné et CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., pré mentionné, agissant par le biais de leur mandataire déclarent que la valeur de l'apport a été certifiée par une déclaration

d'apport signée par les représentants de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., et CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. et la Société, ce document étant établi sur base d'un bilan pro forma de CPI GH PORTFOLIO S.à r.l. en date du 19 décembre 2007. Une copie de cette déclaration d'apport et du bilan pro forma de CPI GH PORTFOLIO S.à r.l., après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la souscription de six cent deux (602) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P., avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quatre-vingt-huit euros et soixante-six centimes (EUR 188,66) et d'accepter la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en nature de cinquante-six (56) parts détenues par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. dans CPI GH PORTFOLIO S.à r.l. et la souscription de quatre cent soixante-treize (473) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P., pré mentionné, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent quarante-huit euros et vingt-trois centimes (EUR 148,23), par un apport en nature de quarante-quatre (44) parts détenues par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. dans CPI GH PORTFOLIO S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de trente-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 39.375,-) divisé en mille cinq cent soixante-quinze (1.575) parts sociales, de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Suite à l'apport en nature effectué simultanément par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. et par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. en vertu de ce même document, la Société détient 100% du capital social émis par CPI GH PORTFOLIO S.à r.l., une autre société ayant son siège statutaire à Luxembourg. La Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 (tel que modifié de temps en temps) et sollicite expressément l'exemption du droit d'apport sur l'apport en nature simultanément de 56% des parts de CPI GH PORTFOLIO S.à r.l. par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE, L.P. et 44% des parts de CPI GH PORTFOLIO S.à r.l. par CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE (NFR), L.P. effectués conformément à ce document et rémunérés en échange de parts nouvellement émises dans le capital social de la Société en plus d'une prime d'émission d'EUR 336,89.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Castex, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 7 janvier 2008. Relation: EAC/2008/273. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008021190/219/240.

(080019949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Betamind Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.390.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021044/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Beryllium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.388.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021047/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Lion Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 135.827.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Marc Schmiz, Dipl. Wirtschaftsingenieur, geboren zu Wiltz, am 7. Juli 1963, wohnhaft zu L-1232 Howald, 49, rue Ernest Beres.
- 2) Herr Guido Becker, Dipl. Ing. Elektronik, geboren zu Saarbrücken (D), am 6. Juni 1964, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Hasenweg 12.
- 3) Herr Romain Schmiz, Architekt, geboren zu Luxemburg, am 5. August 1966, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 38, route d'Echternach.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. Name, Sitz, Dauer und Zweck

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht und führt den Namen LION SYSTEMS S.A.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 3. Gesellschaftszweck ist:

- Optische und thermographische, sowie weitere Sensorsysteme zu entwickeln, industriell zu produzieren und zu vertreiben. Hierzu werden weitere Sensortechnologien sowie angrenzende technische Anwendungen, die Technologie und angrenzende Produkte, betrachtet.

- Die Entwicklung und der Vertrieb von Synchronisations- und Diagnosesoftware, sowie aller weiteren Software die in Verbindung mit den Geschäftsaktivitäten des Unternehmens liegt.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland auszuführen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Foetz.

Durch mit einfacher Mehrheit getroffenen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen im Grossherzogtum Luxemburg gegründet werden.

Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Massnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

II. Aktienkapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete und voll eingezahlte Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) und ist in fünfhundert Aktien (500) mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie eingeteilt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, dieser Beschluss ist nach dem für Satzungsänderungen geltenden Verfahren gemäss Artikel 20 zu fassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien nach Wahl des Aktionärs, ausser für die Aktien, für die das Gesetz die Namensform vorschreibt.

Der Verwaltungsrat ist befugt Globalzertifikate für eine Vielzahl von Aktien auszugeben.

III. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 7. Die regelmässig gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat alle Gewalt zur Anordnung, Austragung oder Ratifizierung aller Beschlüsse mit Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft vorbehaltlich der gesetzlichen Rechte des Verwaltungsrats.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss auch einberufen werden auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens 1/10 des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde Mondrange statt, jeweils am ersten Donnerstag des Monats Mai um 10.00 Uhr eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Arbeitstag.

Art. 9. Ausserordentliche Generalversammlungen können jederzeit vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats an einem beliebigen Ort und zu einer beliebigen Zeit, vom Einberufungsschreiben bestimmt, einberufen werden. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Art. 10. Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften nicht anderweitig verfügen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen Bedingungen bestimmen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an den Versammlungen der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten, sofern das Gesetz oder diese Statuten nicht anderweitig verfügen.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

IV. Verwaltungsrat

Art. 11. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Ihre Anzahl und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt. Diese Amtszeit darf sechs (6) Jahre nicht überschreiten und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger. Die Mitglieder des Verwaltungsrats können nach Ablauf ihrer Amtszeit neu gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionären gewählt. Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Art. 12. Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 13. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen.

Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Generalversammlungen der Aktionäre verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden einberufen. Er muss vom Vorsitzenden einberufen werden, falls ein Mitglied des Verwaltungsrats dies verlangt. Sitzungen des Verwaltungsrates finden an dem in der Einladung bestimmten Ort statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz aller Sitzungen des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat unter den Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz pro tempore zu führen. Die Sitzungen des Verwaltungsrats sind mit einer Frist von mindestens zehn Kalendertagen schriftlich unter Angabe der Tagesordnungspunkte einzuberufen. In dringenden Fällen kann auf diese Frist verzichtet werden, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsbrief erwähnt sein müssen. Auf schriftliche, durch Brief, Telefax oder E-mail gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, kann in dringenden Fällen auf ein Einberufungsschreiben verzichtet werden.

Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht verlangt für eine Sitzung des Verwaltungsrates, die an einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Brief, Telefax oder E-mail erteilt werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch telefonische Konferenz an einer Sitzung teilnehmen, oder durch andere ähnliche Mittel, voraus-gesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle anderen hören. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Sitzungspräsidenten.

Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben (durch Brief, Telefax oder E-mail) gefasst werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden unterzeichnet werden.

Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderswo dienen sollen, werden von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 14. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind und welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, sowie an Direktoren, Geschäftsführer, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Art. 15. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet:

- in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon die eine Unterschrift, die eines der mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes sein muss,
- für die tägliche Geschäftsführung, durch die Einzelunterschrift eines der mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes.

Die Gesellschaft ist gerichtlich, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, rechtsverbindlich durch ein einzelnes beliebiges Mitglied des Verwaltungsrates vertreten.

Im täglichen Verkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft rechtsgültig durch einen Verwaltungsratsmitglied vertreten, ausgenommen sind jedoch finanzielle Verpflichtungen.

V. Prüfung

Art. 16. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Kommissaren, die ihre Zahl, Vergütung und Amtszeit festsetzt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahr nicht überschreiten; sie sind jedoch für einen oder mehrere Termine wieder wählbar.

Die Kommissare können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

VI. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 17. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, bis dieser zehn Prozent des in Artikel 5 dieser Statuten vorgesehenen Gesellschaftskapitals ausmacht.

Die Generalversammlung der Aktionäre verfügt, auf Vorschlag des Verwaltungsrates, über den restlichen Betrag des Reingewinns.

Art. 19. Der Verwaltungsrat kann unter Einhaltung der gesetzlichen Bedingungen die Zahlung von Interim dividenden vornehmen.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 20. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Generalversammlung ernannt sie und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

VIII. Statutenänderung

Art. 20. Die gegenwärtige Satzung kann von einer Generalversammlung der Aktionäre geändert werden, vorausgesetzt, die gesetzlichen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen werden beachtet.

IX. Schlussbestimmungen - Anwendbares Gesetz

Art. 21. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften mit dessen Abänderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

Die erste jährliche ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

2. In Abweichung von Artikel 13 wird der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates durch die nachfolgende ausserordentliche Generalversammlung bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Unterzeichner	Anzahl der Aktien	Gezeichnetes und eingezahltes Kapital (EUR)
1) Herr Marc Schmiz, vorgeannt,	185	18.500,-
2) Herr Guido Becker, vorgeannt,	185	18.500,-
3) Herr Romain Schmiz, vorgeannt,	130	13.000,-
Total:	500	50.000,-

Alle Aktien wurden gezeichnet und voll und in bar eingezahlt, sodass die Summe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Der Beweis dieser Zahlungen wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Schätzung der Kosten

Die Parteien haben die Kosten, Auslagen, Honorare und Unkosten welche zu Lasten der Gesellschaft gehen oder welche durch gegenwärtige Gründung entstehen auf zweitausend sechshundert (2.600,-) Euro abgeschätzt.

Feststellung

Der amtierende Notar bescheinigt ausdrücklich die Erfüllung der Bedingungen von Artikel sechsundzwanzig des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sogleich sind die erschienenen Parteien, welche die Gesamtheit des Kapitals darstellen, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten, zu der sie erklären formgerecht geladen zu sein und haben einheitlich folgende Beschlüsse gefasst:

I) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt.

II) Folgende Personen werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

1) Herr Marc Schmiz, Dipl. Wirtschaftsingenieur, geboren zu Wiltz, am 7. Juli 1963, wohnhaft zu L-1232 Howald, 49, rue Ernest Beres.

2) Herr Guido Becker, Dipl. Ing. Elektronik, geboren zu D-Saarbrücken, am 6. Juni 1964, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Hasenweg 12.

3) Herr Romain Schmiz, Architekt, geboren zu Luxemburg, am 5. August 1966, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, 38, route d'Echternach.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet am Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung die im Jahre 2013 (zweitausenddreizehn) abgehalten wird.

III) Zum Präsidenten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Marc Schmiz, vorgeannt.

IV) Zum Kommissar der Gesellschaft wird ernannt:

FIDUCONCEPT S.à r.l. mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 38.136.

Das Mandat des Kommissars endet am Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung die im Jahre 2013 (zweitausenddreizehn) abgehalten wird.

V) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, ecostart 1 - Centre d'Entreprise et d'Innovation, festgesetzt.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Verwaltungsratssitzung

Sogleich sind die Komparenten Marc Schmiz, Guido Becker und Romain Schmiz, alle vorgeannt, welche drei den gesamten Verwaltungsrat darstellen, zu einer Verwaltungsratssitzung zusammen getreten, zu der sie sich als formgerecht geladen erklären und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Der Verwaltungsrat überträgt die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an die Verwaltungsratsmitglieder Marc Schmiz und Guido Becker, beide vorgeannt.

Ein jeder der beiden Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet die Gesellschaft durch Einzelunterschrift für die tägliche Geschäftsführung.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, in einer ihnen bekannten Sprache, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Schmiz, G. Becker, R. Schmiz.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 2008. Relation: GRE/2008/568. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 1. Februar 2008.

J. Gloden.

Référence de publication: 2008021170/213/228.

(080019671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Company of the Private Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 43.648.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008021071/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10545. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Benelux Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.695.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021048/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10757. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Hofibel Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.808.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GODFREY-HIGUET
Signature

Référence de publication: 2008021062/4286/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00200. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.825.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, public notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACE (BVI) LIMITED, a company incorporated and governed under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers P.O. Box 71 Road Town, Tortola VG 1110, British Virgin Islands,

here duly represented by Gregory Beltrame, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on January 11, 2008 (hereafter ACE (BVI) LIMITED).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ARES CAPITAL EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad

until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one Class A Manager and two Class B Managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholder(s).

7.2. The manager may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least a Class A Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least a Class A manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers being necessarily one Class A Manager and one Class B Manager or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The manager assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of the shareholder's participation in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, ACE (BVI) LIMITED, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately two thousand one hundred (2,100.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

(i) The following is appointed as Class A Manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Antony Ressler, born on 12 October 1960 in California, residing at c/o ARES MANAGEMENT LLC, 1999 Avenue of the Stars, Suite 1900, Los Angeles, CA 90067, United States of America.

(ii) The following are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Sinan Sar, manager, born on 5 June 1980 in Luxembourg, Luxembourg, residing professionally at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr Gérard Birchen, manager, born on 13 December 1961 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, residing professionally at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

(iii) The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

ACE (BVI) LIMITED, une société constituée et régie par les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers P.O. Box 71 Road Town, Tortola VG 1110, Iles Vierges Britanniques,

ici dûment représentée par Gregory Beltrame, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 11 janvier 2008 (ci-après ACE (BVI) LIMITED).

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ARES CAPITAL EUROPE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provi-

soires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un Gérant de Classe A et deux Gérants de Classe B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend au moins un Gérant de Classe A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, étant nécessairement un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'un même document.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par lui. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel l'assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de la participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle des associés se tient au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être approuvés par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale annuelle des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, ACE (BVI) LIMITED, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cent (2.100,-) euros.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

(i) Est nommé Gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Antony Ressler, né le 12 octobre 1960 en Californie, résidant au c/o ARES MANAGEMENT LLC, 1999 Avenue of the Stars, Suite 1900, Los Angeles, CA 90067, Etats-Unis d'Amérique.

(ii) Sont nommés Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Sinan Sar, gérant, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- M. Gérard Birchen, gérant, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

(iii) Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Beltrame, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, LAC/2008/2644. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008021270/5770/458.

(080019652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Edaf Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.749.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme EDAF S.A., avec siège social à L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

2.- Monsieur Maurice Elz, administrateur de sociétés, demeurant à L-8156 Bridel, 27b, rue Lucien Wercollier.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée EDAF PROMOTIONS S.à r.l., Ici-après la «Société»), avec siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,

sous le numéro 104.749, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 232 du 15 mars 2005.

b.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

e.- Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

j.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007 Relation GRE/2007/5902. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021285/231/47.

(080019697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

MSAIP Javier Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.836.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the six day of August,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) MORGAN STANLEY AIP GLOBAL DIVERSIFIED FUND LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at CORPORATION SERVICES COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, represented by its general partner MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, itself represented by its general partner MORGAN STANLEY AIP GP LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, itself represented by its general partner, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., a limited company, existing under the laws of Delaware, having its registered office at One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, United States of America,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

2) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND III LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, represented by its general partner MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, pre-named, itself represented by its general partner, MORGAN

STANLEY AIP GP LP, pre-named, itself represented by its general partner, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., pre-named,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

3) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND EMPLOYEE INVESTORS III LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, represented by its general partner MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, pre-named, itself represented by its general partner MORGAN STANLEY AIP GP LP, pre-named, itself represented by its general partner MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., pre-named,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

4) VIJVERPOORT HUIZEN C.V., a limited partnership, existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at c/o MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, United States of America, represented by its general partner, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, pre-named, itself represented by its general partner, MORGAN STANLEY AIP GP LP, pre-named, itself represented by its general partner, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., pre-named,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

5) MORGAN STANLEY EMERGING PRIVATE MARKETS FUND I LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, represented by its general partner, MORGAN STANLEY EPMF I GP LP, a limited partnership, existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, itself represented by its general partner, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., pre-named,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

6) Aurora Cayman Limited, an exempted limited company, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o MAPLES & CALDER, Uglund House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

7) WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, a trust existing under the laws of the State of Washington, having its registered office at c/o WEYERHAEUSER COMPANY, CH 1C32, 33663 Weyerhaeuser Way South, Federal Way, Washington 98003, represented by its trustee, MELLON BANK, N.A., a National Banking Association, existing under the laws of the United States of America, having its registered office at c/o MELLON BANK, N.A. as Trustee, Legal Affairs Department, One Mellon Center, Room 151-1935, Pittsburgh, Pennsylvania 15258-0001, United States of America,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

8) FACTORY MUTUAL INSURANCE COMPANY, a company, existing under the laws of the State of Rhode Island and Providence Plantations, having its registered office at 225 Wyman Street, Waltham, Massachusetts 02454, United States of America,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

9) NUCLEAR ELECTRIC INSURANCE LIMITED, a company, existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 1201 North Market Street, 11th Floor, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

represented by Baudouin Mathieu, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2007,

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MSAIP JAVER LUXCO SARL (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares in registered form having a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the unanimous prior approval of the general meeting of shareholders representing 100% of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or in case of plurality of managers, by any manager.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than three-quarters (3/4) of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprise

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprise, when so required by law.

15.1 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription-Payment

1) MORGAN STANLEY AIP GLOBAL DIVERSIFIED FUND LP, pre-named and represented as stated above, subscribes to 15,824 (fifteen thousand eight hundred twenty-four) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 1,978.02 (thousand nine hundred seventy-eight Euro and two Eurocent).

2) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND III LP, pre-named and represented as stated above, subscribes to 31,589 (thirty-one thousand five hundred eighty-nine) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 3,948.66 (three thousand nine hundred forty-eight Euro and sixty-six Eurocent).

3) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND EMPLOYEE INVESTORS III LP, pre-named and represented as stated above, subscribes to 1,049 (thousand forty-nine) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 131.11 (one hundred thirty-one Euro and eleven Eurocent).

4) VIJVERPOORT HUIZEN C.V., pre-named and represented as stated above, subscribes to 3,166 (three thousand hundred sixty-six) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 395.79 (three hundred ninety-five Euro and seventy-nine Eurocent).

5) MORGAN STANLEY EMERGING PRIVATE MARKETS FUND I LP, pre-named and represented as stated above, subscribes to 14,837 (fourteen thousand eight hundred thirty-seven) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 1,854.58 (one thousand eight hundred fifty-four Euro and fifty-eight Eurocent).

6) AURORA CAYMAN LIMITED, pre-named and represented as stated above, subscribes to 5,441 (five thousand four hundred forty-one) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 680.12 (six hundred eighty Euro and twelve Eurocent).

7) WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, pre-named and represented as stated above, subscribes to 21,761 (twenty-one thousand seven hundred sixty-one) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 2,720.15 (two thousand seven hundred twenty Euro and fifteen Eurocent).

8) FACTORY MUTUAL INSURANCE COMPANY, pre-named and represented as stated above, subscribes to 3,166 (three thousand hundred sixty-six) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 395.79 (three hundred ninety-five Euro and seventy-nine Eurocent).

9) NUCLEAR ELECTRIC INSURANCE LIMITED, pre-named and represented as stated above, subscribes to 3,166 (three thousand hundred sixty-six) shares in registered form, with a par value of EUR 0.125 (one hundred twenty-five Eurocent) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 395.79 (three hundred ninety-five Euro and seventy-nine Eurocent).

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately 3,000.- Euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Matthew Fowles Allen, born on May 16, 1968 in Michigan (United States of America), with business address at One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, United States of America;

- Mr Thijs Van Ingen, director of companies, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Mark Beckett, director of companies, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

1) MORGAN STANLEY AIP GLOBAL DIVERSIFIED FUND LP, un limited partnership, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, représenté par son associé commanditaire MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, un limited partnership, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, représenté par son associé commanditaire MORGAN STANLEY AIP GP LP, un limited partnership, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, lui-même représenté par son associé commanditaire,

MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., un limited company, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 août 2007,

2) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND III LP, un limited partnership, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, représenté par son associé commanditaire MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, prénommé, représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY AIP GP LP, prénommé, lui-même représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., prénommé,

représenté par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 août 2007,

3) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND EMPLOYEE INVESTORS III LP, un limited partnership, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, représenté par son associé commanditaire MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, prénommé, lui-même représenté par son associé commanditaire MORGAN STANLEY AIP GP LP, prénommé, lui-même représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC, prénommé,

représenté par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 Août 2007,

4) VIJVERPOORT HUIZEN C.V., un limited partnership, constitué selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au c/o MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENT PARTNERS LP, prénommé, représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY AIP GP LP, prénommé, lui-même représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., prénommé,

représenté par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 août 2007,

5) MORGAN STANLEY EMERGING PRIVATE MARKETS FUND I LP un limited partnership, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY EPMF I GP LP, un limited partnership, constitué selon les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, lui-même représenté par son associé commanditaire, MORGAN STANLEY ALTERNATIVE INVESTMENTS INC., prénommé,

représenté par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 août 2007,

6) AURORA CAYMAN LIMITED, une société limitée exemptée, constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au MAPLES & CALDER, Ugland House, P.O. Box 309, Grand Cayman, Iles Cayman, Inde de l'Ouest Britannique,

représentée par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 Août 2007,

7) WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, un trust constitué selon les lois de l'Etat de Washington, ayant son siège social au c/o WEYERHAEUSER COMPANY, CH 1C32, 33663 Weyerhaeuser Way South, Federal Way, Washington 98003, représenté par son trustee, MELLON BANK, N.A., une Association Bancaire Nationale, constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o MELLON BANK, N.A. comme Trustee, Legal Affairs Department, One Mellon Center, Room 151-1935, Pittsburgh, Pennsylvania 15258-0001, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 août 2007,

8) FACTORY MUTUAL INSURANCE COMPANY, une société constituée selon les lois de l'Etat du Rhode Island et Providence Plantations, ayant son siège social au 225 Wyman Street, Waltham, Massachusetts 02454, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 août 2007, et

9) NUCLEAR ELECTRIC INSURANCE LIMITED, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au 1201 North Market Street, 11th Floor, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Baudouin Mathieu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 2 août 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination MSAIP JAVER LUXCO SARL (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixée à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentée par 100.000 (cent mille) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres parts sociales résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, par un gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera précisée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quelle réunion du conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation

10.1. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 11. Responsabilité des gérants

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à une assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et dans ce cas, les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des capitaux de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires versés sont supérieurs aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

1) MORGAN STANLEY AIP GLOBAL DIVERSIFIED FUND LP, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 15.824 (quinze mille huit cent vingt-quatre) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.978,02 (mille neuf cent soixante-dix huit euros et deux euro cents).

2) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND III LP, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 31.589 (trente et un mille cinq cent quatre vingt-neuf) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 3.948,66 (trois mille neuf cent quarante-huit euros et soixante-six euro cents).

3) MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND EMPLOYEE INVESTORS III LP, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 1.049 (mille quarante-neuf) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 131,11 (cent trente un euros et onze euro cents).

4) VIJVERPOORT HUIZEN C.V., comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 3.166 (trois mille cent soixante-six) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 395,79 (trois cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-neuf euro cents).

5) MORGAN STANLEY EMERGING PRIVATE MARKETS FUND I LP comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 14.837 (quatorze mille huit cent trente-sept) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.854,58 (mille huit cent cinquante-quatre euros et cinquante-huit euro cents).

6) AURORA CAYMAN LIMITED, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 5.441 (cinq mille quatre cent quarante-un) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 680,12 (six cent quatre-vingt euros et douze euro cents).

7) WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 21.761 (vingt et un mille sept cent soixante-un) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.720,15 (deux mille sept cent vingt euros et quinze euro cents).

8) FACTORY MUTUAL INSURANCE COMPANY, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 3.166 (trois mille cent soixante-six) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 395,79 (trois cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-neuf euro cents).

9) NUCLEAR ELECTRIC INSURANCE LIMITED, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 3.166 (trois mille cent soixante-six) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 0,125 (cent vingt-cinq euro cents) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 395,79 (trois cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-dix-neuf euro cents).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 3.000,- Euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Matthew Fowles Allen, né le 16 mai 1968 dans l'Etat du Michigan (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au One Tower Bridge, 100 Front Street, Suite 1100, West Conshohocken, Pennsylvania 19428-2881, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Thijs Van Ingen, administrateur de société, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Mark Beckett, administrateur de société, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Mathieu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, Relation: LAC/2007/22005. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021166/211/709.

(080019854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Concept Marketing Finance (C.M.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.913.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021300/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Colonnade Holdco N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.332.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, with registered office at London E14 4BB, 5, The North Colonnade, Canary Warf, United Kingdom, registered under number LP005691,

here represented by Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Raphaël Rozanski, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 96.332, was incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 16, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1181 of November 11,2003.

II.- That the capital of the private limited company COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l., pre-named, presently amounts to twenty five

thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of his assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» constituée et existant sous l'empire du droit anglais, avec siège social à Londres E14 4BB, 5, The North Colonnade, Canary Warf, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP005691,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.332, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1181 du 11 novembre 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée COLONNADE HOLDCO N° 3 S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008. Relation GRE/2008/36. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021296/231/101.

(080019732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Gedalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.033.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GEDALUX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98033, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 150 du 5 février 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Henri Hellinckx en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 81 du 12 janvier 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme GEDALUX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille cent soixante euros (31.160,- EUR), représenté par trois cent quatre-vingts (380) actions de quatre-vingt-deux euros (82,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GEDALUX S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme GEDALUX S.A.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

23893

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6065. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021287/231/48.

(080019753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Smartcap Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.159.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
M.-C. Mahy-Duborg
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008021304/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10784. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

SmartCap Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.626.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
M.-C. Mahy-Dubourg
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008021305/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10782. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Cathom Holdings S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.085.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021301/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Infomarket S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 21.112.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES RESSOURCES HUMAINES S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

3.- Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée INFOMARKET S.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 21.112, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1983, publié au Mémorial C numéro 22 du 25 janvier 1984.

b.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la Société,

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

e.- Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de son mandat.

j.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, incombant à raison des présentes, sous quelque forme que ce soit, est approximativement évalué à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Becker, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6077. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021295/231/51.

(080019737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.807.

Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTICIPATIONS A & F S.A.

AREND CONSULT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008021252/8537/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00068. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Broker Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.577.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008021298/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Broker Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.577.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008021299/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Advanced Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 28.439.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme FORTIS INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A., avec siège social L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ADVANCED SERVICES HOLDING S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiënerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.439, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), maintenant à Luxembourg, en date du 29 juin 1988, publié au Mémorial C numéro 261 du 1^{er} octobre 1988, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1175 du 15 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société ADVANCED SERVICES HOLDING S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de 100 euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société ADVANCED SERVICES HOLDING S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société ADVANCED SERVICES HOLDING S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société ADVANCED SERVICES HOLDING S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008. Relation GRE/2008/30. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021297/231/51.

(080019731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Amanlis Invest, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.632.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021302/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Luxembourg Materiel Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 99.073.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 décembre 2003, acte publié au Mémorial C no 357 du 31 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXEMBOURG MATERIEL MEDICAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008021328/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10328. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Steiner und Schmidt Gruppe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sarl

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008021309/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Management Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.260.

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2007 que

- Mr. Yves Geltmeyer demeurant à B-7160 Chapelle-les-Herlaimont, 21B, rue Sainte Catherine à démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

- Mr. Thierry Holoffe demeurant à B-1150 Bruxelles, 50, rue Xavier Henrad a démissionné de son poste d'administrateur.

Suite à ces démissions, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer

- Mr. Eric Baroni, demeurant à B-7062 Naast, 117, rue de Mignault

- Mr. Antoine Guilhem Barthelemy, demeurant à B-5030 Gembloux, 27, avenue Moine-Olbert

- La société COMCO SPRL avec siège à B-7062 Naast, 117, rue de Mignault, représenté par Monsieur Eric Baroni comme nouveaux administrateurs de la société, MANGEMENT ADVISOR Sa à partir de ce jour.

Mr. Eric Baroni est nommé administrateur-délégué de la société.

Le mandat des nouveaux administrateurs et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle en 2012.

Ces résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Wiltz, le 1^{er} novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK s. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008021307/557/28.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080019554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Matériaux C. GENEWO-VOOSEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 5, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 23.692.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme BAUMAT GENEWO S.A., avec siège social à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.770,

ici représentée par Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée MATERIAUX C. GENEWO-VOOSEN S.à r.l., avec siège social à L-1122 Luxembourg, 5, rue d'Alsace, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 23.692, (ci-après dénommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 45 du 21 février 1986.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales de deux mille francs luxembourgeois (2.000,- LUF) chacune, évalué à 49.578,70 EUR.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

9.- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Madame Agnès Basista à L-4970 Bettange-sur-Mess, 44, route des Trois Cantons.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6086. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021290/231/50.

(080019749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

BT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.139.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

BT LUXEMBOURG S.A.

R. B. Alonso

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008021250/6100/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01155. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Sarasino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.369.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008021316/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Sarasino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.369.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008021317/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Sarasino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.369.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021318/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10772. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Royalino Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.387.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021319/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10773. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Conseil Comptable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 48.015.

Le bilan abrégé et le rapport du commissaire au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008021329/799/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00772. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Kobenbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 16, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 108.152.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Scheuer, directeur de société, demeurant à L-6462 Echternach, 10, rue des Bons Malades, seul et unique associé de la société à responsabilité limitée KOBENBOUR S.à r.l, avec siège social à L-9390 Reisdorf, 16, rue de la Sûre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108.152, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 1002 du 28 décembre 1999.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1) Qu'en sa qualité d'associé unique, il émet la volonté expresse de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat et que par conséquent, ladite société KOBENBOUR S.à r.l., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

II) Qu'en sa qualité de liquidateur, il déclare que tout le passif de KOBENBOUR S.à r.l, est réglé ou dûment provisionné, qu'il est investi en sa qualité d'associé unique de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

III) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à L-6462 Echternach, 10, rue des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Scheuer, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. Relation: LAC/2008/938. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008021281/212/34.

(080019702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Silverberg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008021313/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Silverberg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008021314/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Silverberg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008021315/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

AP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 28.555.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sieben, den ein und zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft EMESIS CONSULTANCY S.A., mit Sitz in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24 De Castro Street, Akara Building, (Britische Jungferninseln),

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Claude Cahen, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft AP HOLDING S.A. mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 28.555, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Juli 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 282 vom 21. Oktober 1988,

dass deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt worden ist, gemäß Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2000; ein Auszug dieses Beschlusses wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1278 vom 4. September 2002 veröffentlicht.

II.- Dass das Gesellschaftskapital 32.722,68 EUR beträgt, eingeteilt in 640 Aktien ohne Nennwert.

III.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass dem Notar das Aktienregister, zwecks Annullierung, aushändigt worden ist.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde in Luxembourg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008. Relation GRE/2008/56. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021286/231/50.

(080019755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Heli-Union International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 36.734.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société HELI UNION S.A., avec siège social au 4, avenue de la Porte de Sèvres, F-75015 Paris, France, ici dûment représentée par Monsieur Romain Kettel, comptable, avec adresse professionnelle au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme HELI-UNION INTERNATIONAL S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36.734, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 12 octobre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 17 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 5 novembre 1994.

- Le capital social est fixé à deux cent dix mille sept cent neuf euros cinquante cents (210.709,50 EUR), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions dans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire instrumentaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société HELI-UNION INTERNATIONAL S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6044. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008021289/231/53.

(080019750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

CoRe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.868.

Le bilan abrégé au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008021331/799/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00767. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Silverberg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008021337/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Stel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.620.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 décembre 2007

1. M. Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, M. Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et M. Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

2. La société HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 110.094, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STEL INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008021349/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080019610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.
